

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1944

présenté par

M. François-Michel Lambert et M. El Guerrab

ARTICLE 9

À la première phrase, supprimer les mots :

« projets ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de renforcer le rôle du Parlement, le contrôle de l'action du Gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques doit donner lieu à des propositions de loi, et non des projets de loi.